

COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2016

Présents: Mmes Allezard, Buffay, Du Garay. MM. Bourdiol, Deloison, Finaud, Rousset, Therme,

Veissiere.

Pouvoirs: D Michalon à G Rousset

R Gaillot à B Veissiere S Monier à M Bourdiol

Absents excusés : C Folio, S Monier, V Anglaret, D Michalon, R Gaillot.

V Anglaret C Folio

Absent: M Magne.

Secrétaire de séance : M Richard Finaud

Ordre du jour : - Administration générale

- Evolution intercommunale

- Ecole : acquisition d'un vidéo projecteur

- Points divers

ADMINISTRATION GENERALE

Décisions modificatives

Nous devons envisager plusieurs changements dans les comptes budgétaires afin de pouvoir solder les opérations qui s'y rattachent. Le conseil valide les décisions modificatives suivantes :

- Remboursement caution	(compte 165)	+ 550.00€
	(compte 2313 -303)	- 550.00€
- Récupération TVA sur opération cocon (compte 023)		+ 7 000.00 €
	(compte 021)	- 7 000.00 €
	(compte 7785)	+ 7 000.00 €
	(compte 1327)	+ 3 643.00 €
	(compte 2313 -303)	- 10 643.00 €
	(compte 2313)	+ 15 644.00 €
	(compte 238)	- 15 644.00 €
- Charges de personnel	(compte 6411)	+ 4 186.05 €
	(compte 60611)	- 1 186.05 €
	(compte 6135)	- 3 000.00€

Accord unanime du conseil.

Prestation action sociale 2016: Le maire propose au Conseil municipal d'attribuer une prime forfaitaire de 184 € brut/employé/an, au titre des prestations d'action sociale qui s'inscrivent progressivement au menu des collectivités territoriales. Elle permet l'amélioration des conditions de vie des personnels dans des domaines aussi divers que la restauration, le logement, la famille et les loisirs. Ces prestations sont inscrites dans la liste des dépenses obligatoires des collectivités. Accord du Conseil, la totalité de cette prime serait versée aux personnes travaillant plus de 26 heures par semaine et au prorata des heures effectuées pour les employés à temps partiel.

Subventions aux associations

Le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations de la commune :

Ardes nature :	195 €	Les pièces montées de la Couze :	195 €
Les églantines :	195€	Les villages fleuris :	195€
Amicale des sapeurs-pompiers	195 €	Cultive ton ciel	195 €
L'Ardoisienne:	195 €	Hard moto	195 €
Le club Mercoeur:	195 €	Judo Club Ardoisien:	195 €
Société de pêche :	195 €	Coopérative scolaire	195 €
Académie Aïkido d'Ardes/ Couze	195 €	Ardes jeunesse	195 €
Les petits loups du Cézallier	195 €	Les jeunes agriculteurs du canton d'Ardes	195 €
ARAC	195 €	Ardes plastiques	195 €
La Saint Simon	195 €	Terroir dans l'assiette	195 €
Ardes multisports	195 €	Les p'tits loups du Cézallier	195 €
ZumZum Ardes	195 €	Coq Ardes	195 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions ci-dessus aux associations qui fourniront leur bilan d'activité et leur bilan financier de l'année 2016.

EVOLUTIONS INTERCOMMUNALES

Bernard VEISSIERE revient sur l'évolution des services intercommunaux et des changements qui en découlent ainsi que sur le regroupement à compter du 1^{er} janvier 2017 des 8 communautés suivantes « Bassin Minier Montagne», «Lembron Val d'Allier», «Ardes Communauté (moins La Godivelle) », «Puys et Couzes», «Issoire Communauté», «Pays de Sauxillanges», «Coteaux de l'Allier», et «Couze-Val d'Allier» en communauté d'Agglomération.

Tous les services administratifs d'Ardes communauté seront déplacés à Issoire. Une antenne sociale composée de deux agents sera créée à Ardes et un bureau sera mis à leur disposition. Cette antenne gèrera le service d'aide à domicile du secteur d'Ardes et le service de portage de repas d'Ardes et Saint Germain Lembron.

Les garages situés sous la salle multi activité regrouperont garage, services techniques, et atelier de réparation de l'ensemble des services de l'agglomération.

Comme convenu un point CLSH est conservé à Ardes avec la mise aux normes du bâtiment situé au stade.

Malheureusement 12 chantiers d'insertion dépendant des services du Conseil Départemental ne seront pas reconduits et celui d'Ardes en fait partie. Trois brigades d'interventions pourraient être créées sur le territoire de l'agglomération et proposeraient des prestations aux communes.

Afin de conserver une large amplitude d'ouverture de la médiathèque, le Maire propose d'accueillir dans les bureaux laissés vacants « la Maison de Pays » qui abrite aujourd'hui la médiathèque, un point d'accueil touristique et différents services à la population.

Ce regroupement permettrait de mutualiser le personnel, en mettant à disposition un agent communal pour effectuer des remplacements ponctuels. Une compensation financière serait alors demandée à l'Agglomération Pays Issoire.

Les élus souhaitent que les deux entités soient bien distinctes et minimiser les modifications des locaux. Guillaume ROUSSET précise que les travaux seront réalisés et pris en charge par l'Agglomération et qu'ils ne nécessiteraient que peu d'aménagements et de modifications.

La modification et l'harmonisation des horaires d'ouverture sont aussi souhaitées pour faciliter le bon fonctionnement des deux structures. On pourrait envisager une fermeture au public 1 à 2 jours semaine en plus de la fermeture dominicale et compenser celles-ci par l'ouverture de la Mairie le samedi matin. A suivre.

ECOLE

Le maire rappelle au Conseil municipal la nécessité d'équiper l'école primaire d'un nouveau vidéo projecteur. Deux devis sont proposés :

- Videlio 890.00 € HT
- Bureau service 1 210.00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré retient le devis de l'entreprise VIDELIO moins disant, pour un montant de 890.00 € HT.

L'installation d'une sonnette à l'entrée de l'établissement permettra la fermeture de toutes les entrées extérieures de l'école.

POINTS DIVERS

Installation d'une chiroptère à l'église: Le samedi 10 décembre une chiroptère sera installée dans les combles de l'église Saint Dizaint. Ce chantier est réalisé collectivement par l'association "Chauve-souris d'Auvergne", le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, le fonds de dotation "La Passerelle Conservation" co-fondé par le Parc Animalier d'Auvergne et Julien Pierre ancien joueur de rugby de l'ASM, en partenariat avec la municipalité. Cette intervention a pour but de créer un accès aux combles de l'église, favorable au développement et à la reproduction des chauves-souris. Cet aménagement innovant ne laissera passer que les chauves-souris, les pigeons ne pourront y accéder afin d'empêcher les dégradations. Florence BUFFAY, Marc DELOISON et Rémy GAILLOT représenteront le conseil municipal lors de cette installation.

Convention Coq'Ardes: La commune a mis à disposition de l'association Coq'Ardes à titre gracieux une partie du terrain située en face des salles voûtées (environ 60 m²) pour installer un poulailler collectif. Une convention fixant les modalités d'usage du poulailler collectif du jardin des Récollets doit être conclue entre la commune d'Ardes, l'association Coq'Ardes et Ardes Communauté. Accord du conseil qui charge le Maire de signer une convention de mise à disposition du terrain à compter du 1^{er} janvier 2017. L'association et Ardes communauté s'engageant à restituer le lieu dans son état initial en cas d'arrêt de l'activité.

Vœux de la municipalité: La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 6 janvier à la salle voûtée. Bernard VEISSIERE propose de remettre lors de cette cérémonie la médaille d'honneur communale à Michel DUPUY. Distinction qui doit lui être décernée en récompense de son dévouement au service des collectivités locales.

Travaux en cours : A la suite de nombreuses difficultés pour l'obtention des permis de construire concernés , les travaux de la Chapelle de la recluse, des WC publics de la Place de la Fontaine ont pris beaucoup de retard. La première réunion de chantier est prévue début janvier pour un commencement des travaux au cours du même mois.

Une réunion d'information et de programmation du calendrier des travaux de la Place du foirail est aussi prévue la première semaine de janvier.

Pont blanc : Marc DELOISON revient sur la demande de restauration du «pont blanc» pont enjambant la Couze entre les communes d'Ardes et Rentières. Seule la réfection du parapet semble nécessaire et permettrait d'endiguer la dégradation de celui-ci. A suivre.

Commerces : Plusieurs élus s'inquiètent de la fermeture provisoire ou définitive de certains commerces. L'épicerie est fermée depuis presque 3 mois et le salon de coiffure n'a pas trouvé de repreneur.

Clôture de la séance à 20 h 30.